COMMUNE DE LACHAU PLACE DE LA MAIRIE 26560 LACHAU 3 04 75 28 41 48

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION SYNDICALE

République Française

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DE L'ASA DU CANAL DE L'ANCIEN MOULIN DE LACHAU

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents à la Commission Syndicale	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
5	5	5

L'an deux mille ONZE

et le 24 MARS

à SEIZE

heures, QUINZE

la Commission syndicale de la Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de M. TRUCHET Pierre, le Président

Présents: MILE TREMORI, MM AMIC, LAMBERT et RICHAUD.

Date de la convocation

02/03/2011

Absents:

Date d'affichage

12/10/2011

Objet de la délibération

TARIF DE LA COTISATION SYNDICALE.

Secrétaire(s) de séance :

LE CONSEIL SYNDICAL

DECIDE

de porter à 4,50 E (quatre Euros cinquante centimes) le tarif de la redevance de la cotisation syndicale.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Extrait

du 12/10/2011

TRUCHET Pierre

Signature et cachet